

Comité d'Intérêt des quartiers nord de Charnay lès Mâcon
563 rue de la Ronze
71850 Charnay lès Mâcon

Monsieur Jean-Louis ANDRES
Maire de Charnay lès Mâcon
Mairie
CS 70212
71012 Charnay lès Mâcon

Charnay lès Mâcon le 30 septembre 2015

Objet : Réaménagement de la rue de la Ronze

Monsieur le Maire,

La Municipalité de Charnay les Mâcon a bien voulu inscrire au budget 2015, la première tranche des travaux de réaménagement de la rue de la Ronze (partie Est) et procéder à l'appel d'offres nécessaire.

Nous la remercions car ces travaux permettront de sécuriser la circulation piétonnière dans cette rue, telle que nous l'avions souhaitée lors de nos premiers contacts à ce sujet, avec elle.

Nous espérons que dans la continuité, la seconde tranche de travaux couvrant la partie Ouest de la rue pourra s'opérer dès 2016. Elle était annoncée

Lors de nos rencontres à ce sujet, vous avez bien voulu promouvoir côté sud et tout au long de cette partie Ouest de rue, la création originale d'une voie mixte de 3 mètres de largeur (voie commune réservée aux cyclistes et piétons), matériellement et efficacement séparée (plots bétons ou barrières bois ?) de la voie routière descendante afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des usagers, tout en limitant les effets de l'éventuel impact d'une voiture.

Cette voie mixte trouvait son point de départ peu après l'intersection de la rue de la Ronze et du chemin des Vernes, se poursuivant ensuite tout le long de la rue vers l'Ouest, jusqu'à son intersection avec le chemin de la Béchoule.

La fin des travaux de la première tranche de réaménagement de la rue de la Ronze, va probablement coïncider avec l'achèvement des constructions du lotissement de l'Opac et de la mise en service de ces logements vers le début 2016.

Il ne vous aura pas échappé, que dans le contexte de notre société actuelle où les couples possèdent le plus souvent deux véhicules, sans compter les enfants, chaque maison de ce lotissement disposera seulement d'un garage et d'une place personnalisée de stationnement.

Cependant, à l'expérience d'autres lotissements moins denses, il est constaté que bien souvent, le garage sert de lieu d'installation d'appareils électroménagers (lave-linge, congélateur, aspirateur etc.), mais aussi de stockage de tondeuse, outils divers et de nombreux objets que la famille ne trouve pas toujours la possibilité de ranger dans le logement.

S'y abrite aussi et éventuellement un scooter ou une moto et des bicyclettes, mais rarement l'automobile familiale.

Notre Comité et les voisins limitrophes du lotissement craignent, qu'en raison du peu de places de stationnement autres prévues à l'intérieur du lotissement, ainsi que du peu de largeur de l'unique voie de desserte des logements, certains résidents n'aient d'autre ressource que de stationner un de leurs véhicules, hors le lotissement; ceci même sans aborder le stationnement des visiteurs potentiels de ceux-ci.

Vous connaissez bien le peu de largeur de la rue à cet endroit et ce réflexe des résidents **pourrait donc remettre en cause la destination telle qu'évoquée précédemment et prévue (voie mixte piétonnière et cycliste) du côté sud de la voie à hauteur du lotissement Opac** ; ce qui serait regrettable.

Dans une perspective où l'aspect décrit deviendrait prégnant et, afin de concilier au mieux la création de cette voie mixte (atout essentiel du dispositif de rénovation de cette rue depuis la rue Ambroise Paré jusqu'au chemin de la Béchoule), et de tenter de répondre aux besoins de ces nouveaux habitants, notre Comité se permet d'émettre une suggestion.

Celle-ci, nous semble t-il, pourrait apporter un embryon de solution, même partielle, à ce problème que nous souhaiterions éviter. **Ce serait de buser le fossé côté nord de la rue entre les numéros 424 et 500 et d'y aménager un certain nombre de places de stationnement face à l'accès du lotissement.**

Nous espérons que cette suggestion, sous réserve de sa faisabilité que les services techniques de la Commune pourraient préciser, retiendra votre attention et celle de la municipalité ; ceci dans un esprit de parfait achèvement du travail de rénovation que vous avez accepté d'entreprendre rue de la Ronze et dont nous vous remercions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Claude MULÉ